

D2023-277

Formulaire de déclaration

Liaison par autocar ≤ 100 km

Version janvier 2023



A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Envoyez-le **au format PDF** accompagné des pièces jointes :
 - par mail à procedure@autorite-transport.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée ;
- Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.

DÉCLARATION - LIAISON PAR AUTOCAR ≤ 100 km

Partie 1 : éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	Flixbus France SARL
Raison sociale de l'entreprise	Flixbus France SARL
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Licence Communautaire (pièce jointe)
Département d'établissement de l'entreprise	92 Hauts de Seine

Liaison déclarée	
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : • Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré • Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés • Diminution de temps de parcours d'au moins 10% • Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	Non Nouvelle déclaration
Origine ² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	Avenue de l'Europe Place Maréchal de Lattre de Tassigny 74100 Vétraz-Monthoux Latitude: 46.182176 Longitude: 6.246182
Destination ³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	3 Place de la Gare 74000 Annecy Latitude: 45.901664 Longitude: 6.120322

¹ « Les entreprises de transport public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat ».

² Extrémité 1 de la liaison concernée.

³ Extrémité 2 de la liaison concernée.

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) n° ... 1..... Nom(s) du(des) fichiers : itinéraire Annemasse - Annecy
Temps de parcours <i>(en heures et minutes)</i>	45 minutes
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire.	Pièce(s) jointe(s) n° ... 2..... Nom(s) du(des) fichiers : Fréquences Annemasse - Annecy

Pièce jointe n°1 : Itinéraire

Itinéraire Annemasse – Annecy



Pièce jointe n°2
Fréquence Annemasse – Annecy

Fréquence hebdomadaire

Jour/Itinéraire	Départs de Annemasse vers Annecy	Départs de Annecy vers Annemasse
Lundi	10h30 - 11h15	11h30 - 12h25
	17H40 - 18h25	18h35 - 19h30
Mardi	10h30 - 11h15	11h30 - 12h25
	17H40 - 18h25	18h35 - 19h30
Mercredi	10h30 - 11h15	11h30 - 12h25
	17H40 - 18h25	18h35 - 19h30
Jeudi	10h30 - 11h15	11h30 - 12h25
	17H40 - 18h25	18h35 - 19h30
Vendredi	10h30 - 11h15	11h30 - 12h25
	17H40 - 18h25	18h35 - 19h30
Samedi	10h30 - 11h15	11h30 - 12h25
	17H40 - 18h25	18h35 - 19h30
Dimanche	10h30 - 11h15	11h30 - 12h25
	17H40 - 18h25	18h35 - 19h30
Offre par trajet	10h30 - 11h15	11h30 - 12h25
	17H40 - 18h25	18h35 - 19h30